

LE LEGS, L'ASSURANCE VIE ET LA DONATION À ALTERNATIBA POUR PRÉSERVER LES CONDITIONS DE VIE DES GÉNÉRATIONS FUTURES.



“ Ces milliers d’alternatives participent au quotidien à la construction d’une société plus sobre, plus humaine, plus conviviale et plus solidaire. [...] Ensemble, construisons un monde meilleur en relevant le défi climatique ! ”

Stéphane Hessel, appel des Alternatiba

© Photos : Julien Helaine, Johanne Romezin, Benoît Derouet - © Alternatiba 2021



Je suis Célia, coordinatrice de la collecte chez Alternatiba.

Je vous accompagne lors de vos démarches à mettre en place pour effectuer un legs, une assurance vie ou une donation.

Vous pouvez me contacter par mail ou par courrier :

@ legs@alternatiba.eu

✉ Alternatiba, 126 Mte De La Grande Cote, 69001 Lyon

🌐 Pour plus d’informations, rendez-vous sur notre site : alternatiba.eu/legs



Legs, Assurance vie, Donation.

Que choisir ?

Legs : Il s'agit d'une disposition du testament qui vous permet de faire don de la totalité ou d'une partie de votre patrimoine (capital, bien immobilier, mobiliers...) à une personne physique ou à une association. Il vous est possible de désigner plusieurs bénéficiaires.

Assurance vie : C'est le premier moyen d'épargne en France ! Vous pouvez décider d'investir une partie de votre capital en souscrivant à un contrat d'assurance-vie auprès d'un prestataire (Compagnie d'assurance ou banque) en précisant Alternatiba comme « bénéficiaire » total ou partiel. Cela en garantit le versement aux bénéficiaires que vous avez désigné·es, après votre décès ou de votre vivant.

Donation : De la même façon que le legs, vous pouvez transmettre une partie de votre patrimoine mais de votre vivant et non sur votre testament, mais qui est régie par les mêmes règles qu'un testament.

Qui sommes nous?

Alternatiba est un mouvement citoyen pour la justice sociale et climatique qui travaille à la construction **d'un monde soutenable et juste** depuis 2013.

Chaque jour, nous mettons en avant des solutions locales et concrètes qui participent en grande partie à la construction d'un avenir soutenable et décent.

Le patrimoine que vous léguerez servira ainsi à défendre un monde plus soutenable. Par le legs, votre engagement pour la justice sociale et climatique se prolonge au-delà de votre vie.



© Photo : Benoît Derouet - © Alternatiba 2021

Léguer son patrimoine est un acte fort, en faveur des générations futures et du climat

Alternatiba est habilitée à recevoir des legs entièrement exonérés des droits de succession via le fonds de dotation de Non-Violence XXI qui doit impérativement figurer dans votre testament (legs ou donation). Ainsi, nous recevons l'intégralité du patrimoine que vous souhaitez nous léguer.

En passant par un fond de dotation vous évitez aussi à vos héritiers des démarches qui peuvent parfois être lourdes à porter.

Par exemple, vous disposez de **100 000€** que vous souhaitez léguer à votre nièce. Dans le cas où vous lui faites directement

♥ un legs, elle devra prendre à sa charge les démarches et s'acquitter des droits de succession. Elle recevra donc **40 000€** et l'État **60 000€**.

En passant par Non-Violence XXI, ♥ votre nièce recevra **40 000€**, l'État **24 000€** (60% des 40 000€) et le reste, soit **36 000€**, au fond de dotation.

© Photo : Johanne Romezin
© Alternatiba 2021

